

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le dix mars à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LE COMPAGNON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GOAVEC, MARCHAND, NORDBERG, DUPONT, BERNARD-HAMONOU, DUCHEMIN et BAUDOUIN

Messieurs LE COMPAGNON, ESTADIEU, FRAPIER, DUBOËLLE, LAVAUD et GIRAUD

Absents excusés :

Monsieur LONG ayant donné pouvoir à Monsieur FRAPIER

Monsieur DEGIVRY ayant donné pouvoir à Madame DUPONT

Monsieur GOBLET ayant donné pouvoir à Madame BERNARD-HAMONOU

Madame BRUN-BARONNAT

Madame VAN DEN BROEK PASQUET

Madame Catherine DUPONT a été élue Secrétaire de séance.

Délibération :

N° : 2389-20

Objet : ADHÉSION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

VU la délibération n°2020-34 du 05 mars 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Limours relative à la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la restauration collective

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention sus indiquée,

NOMME comme coordonnateur du groupement la Communauté de Communes du Pays de Limours

AUTORISE le coordonnateur à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de livraison de repas en liaison froide et autres services connexes.

Fait à Fontenay les Briis, le 11 mars 2020

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire
L. LE COMPAGNON